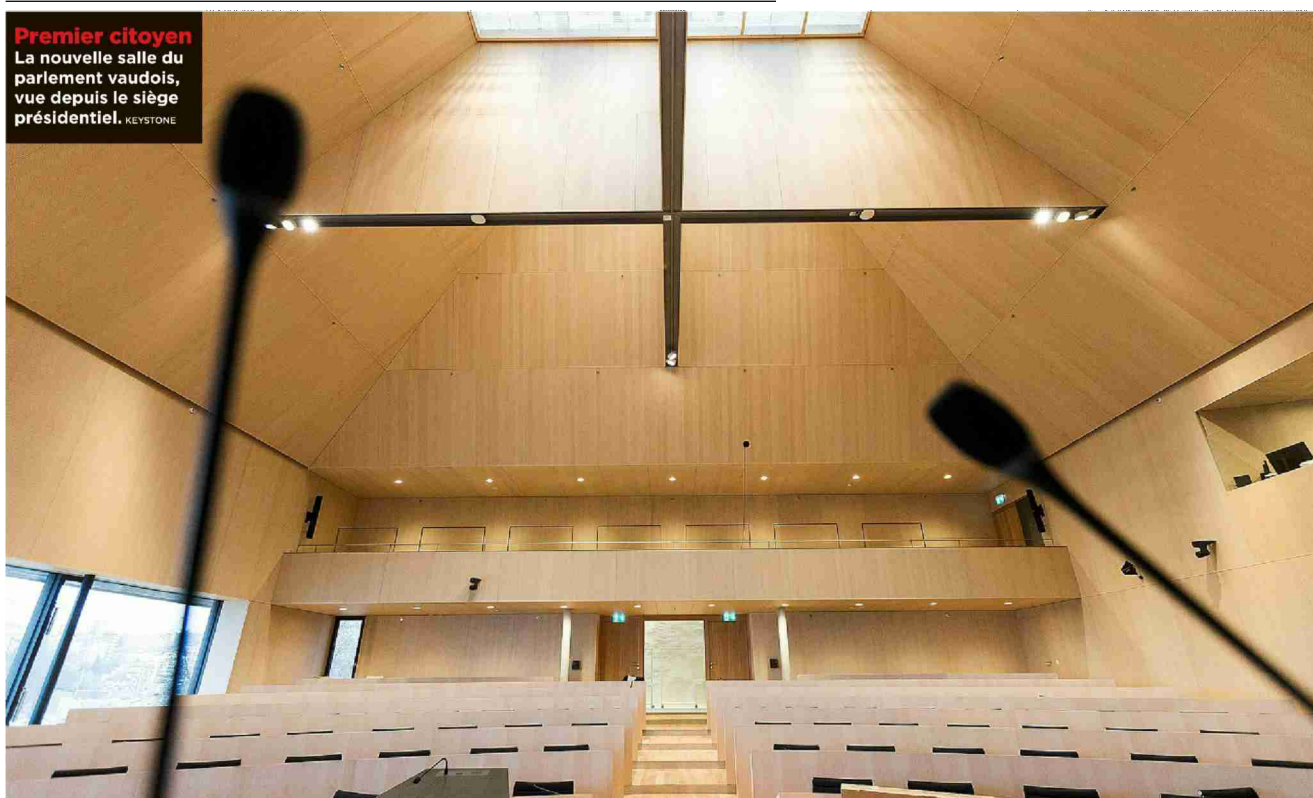




## Grand Conseil vaudois



# L'année présidentielle, un exercice devenu périlleux

De l'affaire Ravenel à l'affaire Cretegnny, les présidents du parlement cantonal sont sur la sellette. Une fonction exigeante dans un système de milice.



## Jérôme Cachin

Depuis le début de l'an dernier, la présidence du Grand Conseil est sous le feu des projecteurs. Les trois titulaires, à des degrés extrêmement divers, n'ont pas été à la hauteur des attentes. Reprenons.

Tout le monde a été d'accord pour dire que le chancelier Vincent Grandjean ne méritait pas le fâcheux hommage que la présidente du Grand Conseil, Laurence Cretegnny, lui a rendu lors de la cérémonie officielle de prise de congé en fin de séance le 28 septembre. Prononcer une réplique de «Tintin au Congo» en imitant un accent africain, voilà qui, en 2021, ne passe pas. Que Vincent Grandjean, 25 ans au service de l'État, soit un fan du héros d'Hergé n'y change rien.

## Tancée par le PLR

Laurence Cretegnny doit démissionner, disent une association d'afro-descendants et les Jeunes Verts. Deux jours plus tard, la gauche parlementaire se contentera des excuses que la présidente fera par communiqué pour «avoir heurté la sensibilité de certaines personnes, [et en] rejetant toute accusation de racisme». Le Parti radical-libéral, auquel appartient Laurence Cretegnny, la gronde en reconnaissant «une certaine maladresse» de la première citoyenne et l'invite «à plus de prudence dans ses propos à l'avenir».

Président en 2003-2004, le socialiste Michel Renaud n'est pas tendre avec elle: «Quand on est assis sur la chaise présidentielle, on peut avoir un brin d'humour, mais rien ne nécessite qu'on fasse une bêtise pareille. Laurence Cretegnny n'a pas le gabarit pour être présidente du Grand Conseil. Elle a fait une tache sur sa présidence.»

## L'excuse de la vie privée

En janvier 2020, c'est un autre président, l'UDC Yves Ravenel, qui se trouve au centre de la tourmente. Là, ce n'est pas la limite du racisme qui est en jeu, mais la limite de la vie privée. Et sa «tache» à lui a fusillé son année présidentielle. Quand un homme public est condamné par la justice pénale à des jours-amendes pour menaces qualifiées et tentatives de menaces qualifiées envers son épouse, il ne s'agit plus de vie privée. Yves Ravenel n'aura résisté qu'une semaine avant de démissionner comme le demandaient les partis de gauche. La condamnation date de l'été précédent et s'inscrit - explique-t-il en vain - dans une procédure de divorce compliquée.

Alors qu'il était déjà visé par une plainte, Yves Ravenel aurait-il dû s'en ouvrir devant le Bureau du Grand Conseil avant son accession au perchoir? Le député et président du PLR Marc-Olivier Buffat le croit. En juin 2020, il dépose une motion pour éviter une nouvelle affaire Ravenel. «Il n'existe aucune exigence en matière de probité, condamnations pénales éventuelles, poursuites, etc.» constate-t-il. Il faudrait donc changer la loi pour qu'une commission s'en charge, un peu comme pour les futurs juges cantonaux. Non, répond une majorité du Grand Conseil, une année plus tard. Ce sont aux partis de faire ce travail, et pas à un nouvel organe.

## Grogne de droite

Enfin, on se souvient que, entre le départ d'Yves Ravenel et l'arrivée de Laurence Cretegnny, c'est la socialiste Sonya Butera qui a dû remplacer le premier au pied levé. Marc-Olivier Buffat garde un goût

amer de ces dix-huit mois. Face au congrès du PLR, il a salué Laurence Cretegnny (le 22 septembre, soit une semaine avant la polé-

mique sur «Tintin au Congo»), en lançant au micro: «Avec toi comme présidente, désormais, nous savons que nous pouvons être un mâle de droite hétérosexuel et intervenir sans se faire couper la parole.»

La pique est bien sûr destinée à la prédécesseure socialiste: «À droite, les hommes avaient effectivement le sentiment général d'être retournés à la petite école, d'être de mauvais élèves et de se voir couper la parole plus qu'à d'autres», explique aujourd'hui Marc-Olivier Buffat. De fait, quelques accrochages ont eu lieu entre la présidente Butera et certains députés de droite lors des séances.

## Désordre du jour

Autre critique du député libéral-radical: «L'ordre du jour était trop souvent modifié ce qui rendait le suivi compliqué et alimentait l'idée que cela se faisait au gré des absences ou présences à gauche ou à droite. À sa décharge, il y a eu le stress lié à la crise sanitaire». À l'opposé de ces critiques, en juin dernier, le chef du groupe socialiste, Jean Tschopp louait son efficacité dans le traitement des objets: «L'ordre du jour se décantait, l'horizon se dégage», disait-il dans son hommage à Sonya Butera.



## «Laurence Cretegny a fait une tache sur sa présidence.»



**Michel Renaud**  
Président en  
2003-2004 (PS)

## «Il n'existe aucune exigence en matière de probité, condamnations pénales éventuelles, poursuites, etc.»



**Marc-Olivier Buffat**  
Député et  
président du  
PLR

# La recette d'une bonne présidence

● Au fond, qu'est-ce qui fait une bonne présidence du Grand Conseil vaudois? Michel Renaud livre sa recette: «Un certain nombre d'années d'ancienneté, de la neutralité, de la crédibilité, du charisme, assure le vétéran. Et l'équilibre à trouver avec le Conseil d'État est exigeant.» Sur ce dernier point, la présidence du parlement est en effet un peu seule avec le Conseil d'État, la loi dictant un principe de «concertation» entre les deux. Considéré comme un des vieux sages de la politique vaudoise, Michel Renaud, élu au perchoir après treize ans, se souvient des coups

de fil que les ministres lui passaient sur l'ordre du jour. Maître d'enseignement et de recherche à l'Institut d'études politiques de l'UNIL, Antoine Chollet va dans le même sens: «Un renforcement de la présidence passerait par la valorisation de l'expérience parlementaire, estime-t-il. À défaut, la présidence ne saura pas résister aux pressions du gouvernement ou de certains des groupes politiques représentés au parlement.» Pour Antoine Chollet, cette faiblesse a aussi une autre cause: «La présidence opère par tournus. La personne change chaque année.

La population sait à peine de qui il s'agit, sauf quand il y a une affaire particulière, comme celles d'Yves Ravenel et de Laurence Cretegny.» Autre politologue de l'Uni de Lausanne, Andrea Pilotti s'est spécialisé dans la vie politique régionale et les élites. «Historiquement, la présidence d'un parlement cantonal est un rôle conçu comme honorifique, rappelle-t-il. Le président est un maître de cérémonie. La charge était proposée aux plus anciens élus. Aujourd'hui, la fonction devient de plus en plus stratégique. La personne doit être compétente pour diriger les

débats et aussi au-dessus des partis. Mais il s'agit aussi d'envoyer un message symbolique en choisissant la personne. C'est une carte de visite pour son parti.» Et au fait, pourquoi dit-on «premier citoyen» quand on parle du président du parlement? Réponse d'Andrea Pilotti: «Un parlement est par définition l'institution représentative de la diversité de la population, des citoyens. Le président s'en fait le porte-parole.» La loi lui attribue aussi la fonction de représenter le parlement. Il répond ainsi à des centaines d'invitations chaque année. **JCA**